

Rage sylvatique en Italie

Le 17 octobre 2008, des analyses ont confirmé l'infection par la rage d'un renard qui avait mordu un promeneur quelques jours plus tôt dans la province d'Udine (ville de Resia) dans le Nord-Est de l'Italie. Dix jours plus tard, un second renard trouvé mort à 12 kilomètres à l'Ouest du premier, localisé dans la même province (dans la ville de Venzone), a été également diagnostiqué positif pour la rage. Le séquençage du virus a permis de mettre en évidence sa proximité avec les virus circulant en Slovénie et Bosnie Herzégovine.

Cette région n'était plus infectée de rage depuis 1992 (le dernier cas identifié en Italie date de 1995 avec un statut de pays officiellement indemne depuis 1997). Des campagnes de vaccination orale des renards ont été conduites en 1989 puis de 1992 à 2004.

Le 5 novembre 2008, un cas de rage a été enregistré sur un renard au Nord-Ouest de la Slovénie, localisé à Kanal, à proximité de la frontière avec l'Italie. Cette zone n'est plus traitée par vaccination orale depuis plusieurs années, car libre de rage vulpine.

L'Autriche, la Slovénie et l'Italie vont entreprendre avant la fin de l'année, et en fonction des conditions climatiques, des campagnes d'urgence de vaccination antirabique des renards par voie orale.

Ces cas montrent l'importance de maintenir une surveillance adaptée au contexte épidémiologique de la rage, et se basant sur la situation de la maladie dans les pays voisins.

À ce jour, la quasi-totalité des pays membres infectés de l'Union européenne a recours à la vaccination antirabique orale des renards. Grâce au succès de cette méthode, un nombre croissant de pays de l'UE accèdent au statut « libre » de rage auprès de l'OIE (l'Autriche et l'Allemagne viennent de déposer leur dossier d'auto-déclaration de ce statut auprès de l'OIE).

Il apparaît aujourd'hui primordial que les pays infectés d'Europe puissent bénéficier du seul outil efficace pour combattre la rage, afin, à court terme, de sauvegarder les statuts des pays libérés de rage et, à plus longue échéance, d'obtenir progressivement l'éradication pérenne de cette zoonose en Europe.

